

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE PARIS 7

**MASTER**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE PARIS 7 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. RAOELISON ANDRY RAFAM ANDRIANJAFY, né le 27 avril 1988 à TOAMASINA (MADAGASCAR) en vue de son inscription au Master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** Sciences, Technologies, Santé, Mention Mathématiques et applications, spécialité Mathématiques générales  
*mention passable*

est délivré à M. RAOELISON ANDRY RAFAM ANDRIANJAFY

au titre de l'année universitaire 2016–2017

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 25 janvier 2018

*Le titulaire*



N° PARVII  
13062857  
/2018201603213

*La Présidente de l'Université Paris 7*



Christine CLERICI

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Gilles PECOUT